

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1053 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 1053

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 novembre 1940

Numéro JO
n° 528 du 30/11/1940

Date du numéro
30 novembre 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 13 du 8 octobre 1940 promulguant à la Côte française des Somalis la loi du 27 septembre 1940 étendant aux colonies les dispositions d'une loi du 17 juillet 1940 complétée par la loi du 30 août 1940 et relative à la mise en disponibilité ou à la retraite des fonctionnaires et agents civils des territoires dépendant du Secrétaire d'Etat aux colonies et les agents des communes, des établissements publics et des services concédés : Vu le télégramme-circulaire n° 87, du 26 novembre 1940,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulguée à la Côte française des Somalis la loi du 11 novembre 1940 modifiant le premier alinéa de l'article 11 de la loi du 27 septembre 1940 susvisée.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel après avoir donné lieu à des mesures de publi cité extraordinaires.

NOUAILHETAS.